



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für Verteidigung,  
Bevölkerungsschutz und Sport VBS  
**Schweizer Armee**  
Logistikbasis der Armee LBA

# Fiche d'information

Date : 16.08.2024  
Pour : chef CL  
Copies à : rempl chef BLA, chef CLA, chef SYM, chef LFO  
Rédacteur de la fiche d'information : chef LFS (avec chef LFSI)  
Particularité : contenu de la fiche d'information d'entente avec le rempl chef SYM

Référence/dossier : JZUM

## **Capacités limitées dans les ateliers de la BLA et chez les prestataires externes Conséquences sur le matériel réglementaire (GAE) ou l'offre pour SP trp/SIB**

### **1. Documents de base**

- Fiche d'information du chef LFSI du 14 juin 2024 à l'attention du chef BLA *Capacités limitées dans les ateliers de la BLA et chez les prestataires externes*
- Information du commandement de l'armée par le chef BLA lors du SCA du 19 juin 2024.
- Évaluation / délimitation / identification des groupes de systèmes ayant un effet réel en cas de réduction (CL, SYM ou équipe système).

### **2. Faits / facteurs d'influence**

- Critères d'évaluation / facteurs de réussite critiques inchangés selon la fiche d'information du chef LFSI du 14 juin 2024.
- La situation peut encore s'aggraver dans le cadre de l'opération BLA Transitum (RE5) ou en raison des mesures préparatoires / préventives concernant le plan de basculement *Cut over*.

### **3. Résultat de l'évaluation**

Pour les systèmes suivants, une réduction de 20 % de l'offre (mesures urgentes) ou formellement du SIB / mat régl (à moyen/long terme) doit être effectuée.

- Duro III
- Piranha I et II
- Char gren 63
- Char gren 2000
- Char Léo WE
- Voiture de tourisme 4/5 pl
- MB Sprinter
- Voiture de livraison
- Duro I

- Duro II
- Rem sans frein à air comprimé
- Rem avec frein à air comprimé

#### **4. Mesures**

- Mesures urgentes (jusqu'à nouvel ordre)
  - Réduction de l'offre (matériel réglementaire) de 20 % auprès du SP trp / SIB
  - Informations à la trp sur les arrangements inst log par la BLA
- Responsable : CL avec ALC (initialisation à mettre en place immédiatement)
- À Moyen/long terme
  - Adaptation/réduction formelle du GAE / matériel réglementaire de 20 % (SP trp / SIB)
    - Mise en place en tant que mesure dans le cadre de CODICE en étroite collaboration avec l'EM A
    - Responsable : rempl chef BLA (SYM)
- Particularités
  - La CL et le CLA doivent garantir que la réduction ne soit pas compensée par la substitution par d'autres systèmes

#### **5. Recommandation**

Information / sensibilisation au niveau du cdmt A par le chef BLA sur les mesures (désormais concrètes) mentionnées ci-dessus ou sur les systèmes concernés.